

Décret

Générale

colonial

Décret n° 37-413-1931 Approbation du compte définitif du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1928.

n° 37-413-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 avril 1931

Numéro JO
n° 413 du 30/04/1931

Date du numéro
30 avril 1931

VISAS

Vule décret au 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vule décret du 9 janvier 198, approuvant le budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1928,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est approuvé le compte définitif des recettes et des dépenses de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1828, arrêté par le Gouverneur en conseil d'administration, en recettes à la somme de 14.253.375 fr. 19 et en dépenses à la somme de 12.002.316 fr. 09. Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

GASTON DOUMERGUE.Par le Président de la République :**Le Ministre des colonies, Paul REYNAUD.**